

Amiens SNES

Amiens, le 18 mars 2019

Mars 2019 - Bulletin n°3

Sommaire :

- Éditorial :
- À la une
- Métier
- Catégories
- Dans les départements
- Stage de formation syndicale

Dans ce numéro :

- Statut des fonctionnaires/
Paritarisme 2
- La réforme du Lycée en
Mathématiques 3
- Mutation Intra / Mesures
de carte scolaire 4
- Contestation des RDV
de carrière 5
- GT « Postes adaptés » 5
- Psy-EN / CPE 6
- Dans le département de
la Somme 7
- Dans le département de
l'Oise 8
- Stage de Formation Syn-
dicale 8

Coup de balai dans la Fonction Publique

« Là où existent les propriétés privées, là où tout le monde mesure toutes choses par rapport à l'argent, il est à peine possible d'établir dans les affaires publiques un régime qui soit à la fois juste et prospère. » (Thomas More, 1516)

La Fonction Publique ne revient pas plus chère aux citoyens qu'un marché concurrentiel, elle présente des défauts, mais elle est la garantie de services qui relèvent, par le vote démocratique, de la responsabilité des élus, et elle s'est vue renforcée par les leçons de l'Histoire, notamment après la seconde guerre. Pour se réveiller des illusions du mercantilisme privé, il faut regarder à qui réellement profiterait de livrer aux « marchés » des services liés à la souveraineté et à l'intérêt de la grande majorité des citoyens.

Avec les réformes Blanquer, on ne peut plus nier encore les intentions tout à fait idéologiques d'un gouvernement qui se travestissait sous les traits d'un mouvement hors des clivages.

Des faits sont évidents : démembrer la Fonction Publique pour la forcer à entrer dans les mécanismes de logiques marchandes où règne la précarité du travail, où se généralise et s'accroît l'injustice sociale, où prime une rentabilité au service de castes dirigeantes et opportunistes assurant leur besoin de pouvoir, leur « conception du monde » en divisant, en avilissant les citoyens. On n'hésite plus à Matignon sur les méthodes agressives pour arriver à de telles fins.

Et, devant de tels faits patents, les cadres des Institutions, aux ordres des ministres, font preuve d'une mauvaise foi et de procédés manipulateurs qui défont tout bon sens et tout sens moral, mais qui sont sans nul doute la démonstration de leur inaltérable « sens du devoir ». On en vient à vouloir disqualifier,

empêcher, ignorer l'expression des personnels.

Dans l'Education Nationale, les conditions de travail qui se détériorent en raison des choix politiques sont artificiellement détachées des conditions statutaires et matérielles d'un enseignement de qualité et d'intérêt général. Les statuts de l'Education Nationale deviennent une gêne pour ceux qui voudraient en faire un immense marché d'exploitations en tous genres. Dans l'idéal, il faut faire accroire au fonctionnaire lui-même qu'il coûte trop cher, qu'il n'est pas utile, qu'il est le premier fautif des dysfonctionnements... « Et, si vous souffrez, si ça ne marche pas, c'est parce que vous êtes fonctionnaires ! » Faire bientôt passer la contractualisation comme la solution à tout. Mécanisme imparable ?

Il s'agit d'étrangler le fonctionnaire pour faire disparaître un statut professionnel trop résistant pour l'appétit sauvage de l'exploitation mercantile, prédatrice des ressources tant humaines, naturelles que financières, s'alimentant de concurrence, de précarité et d'individualisme.

Alors : milliers de postes en moins, dégradation des conditions d'exercice (qui met en péril le progrès des élèves et les chances de « décloisonnements sociaux »), rétributions d'une médiocrité indécente, culpabilité de la crise économique à endosser... *Le plus beau métier du monde ?*

Le sens du devoir de l'agent public ira-t-il jusqu'à prêter main forte à cette destruction de son métier ?

Contre cette perversion dévastatrice des valeurs de la Fonction Publique, la grève et la manifestation recréent du sens.

Olivier Tomaszczyk,
Secrétaire départemental de l'Oise

Menace sur des droits fondamentaux des personnels de l'Éducation Nationale : CAPA et CHSCT

ALERTE ROUGE

On ne peut pas l'avoir oublié : le gouvernement, dans la droite ligne de son idéologie agressive, s'est emparé du Code du Travail pour y réduire les droits des salariés, en s'arrogeant les pleins pouvoirs d'ordonnances, face à une Assemblée nationale muselée : délai de saisie des Prud'hommes divisé par deux, réduction des moyens de l'Inspection du Travail, réduction du Compte pénibilité (une des premières mesures prises par M. Macron), dérèglementation des contrats et des grilles salariales... L'objectif est toujours le même : un salariat « flexible » pour répondre à un marché de plus en plus inhumain, et pour le profit de ceux qui, eux, assurent la pérennité de leur pouvoir et leur fortune en rendant le moins de comptes.

La suppression des CAP

De la même manière, il menace le Secteur Public et notamment l'Éducation Nationale : retour des CHSCT* au sein des Comités Techniques, ce qui va en réduire les champs d'actions et l'indépendance ; et réduction des champs d'intervention des délégués de personnels sur les carrières au sein des CAP, et ce, dès le 1er janvier 2020.

Les Commissions Administratives Paritaires permettent une rencontre régulière entre les cadres administratifs, les membres de l'Inspection et les délégués des personnels pour des vérifications, des décisions, des révisions de situations : avancements, mutations, situations particulières (par exemple pour les « mesures disciplinaires »).

Ce travail assure à la fois une collaboration et un débat contradictoire entre délégués des personnels et cadres administratifs. Les CAP sont aussi l'occasion de déclarations préalables qui rendent compte des conditions de travail des enseignants.

Avec les lois Blanquer, l'administration seule affecterait les agents, sans aucun contrôle des élus du personnel, sans garantie de règles équitables et transparentes. Sans le contrôle des représentants des personnels, c'est la légitimité de toutes les décisions qui serait remise en cause.

La seule possibilité aux personnels de contester un acte de gestion serait d'engager un recours devant la justice administrative. Mais sur quelle base pourraient-ils établir qu'ils ont été lésés si personne d'autre que le Recteur ne dispose de tous les éléments qui l'ont conduit à décider telle affectation ou telle promotion ?

Précarisation des personnels

Représentants du personnel sans pouvoir, personnels muselés et soumis au bon vouloir de l'autorité hiérarchique : on voit ici encore la volonté de précariser le salarié. En s'articulant avec l'autonomisation des directions d'établissements, on voit poindre dans un proche avenir la dégradation d'un statut vers des conditions de contractuel.

Nous appelons tous nos collègues à prendre au plus vite connaissance de ce que cela peut représenter comme menace pour nos conditions d'affectation et d'exercice. Il suffit, par exemple, de transposer l'insécurité du travail dans les secteurs privés ou privatisés pour se rendre compte des dégâts...

Nous devons nous opposer à ces projets de loi non seulement pour nos conditions de travail, mais aussi pour les valeurs de la Fonction Publique et les acquis de la démocratie au travail - car ce qui est aussi mis en péril, c'est le fondement des élections professionnelles.

Olivier Tomaszczyk

* CHSCT : Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail pouvant mener des enquêtes et aboutir à des injonctions, des instructions de dossiers juridiques.

- Pour en savoir plus sur l'historique des CAP : <http://www.irhses.snes.edu/PDR-infos-no-38-Les-CAPN-du-second-degre.html>

M. Le Ministre nous savons encore compter

"La nature est un livre écrit en langage Mathématique "(Galilée)

" La musique est un exercice d'arithmétique secrète où l'esprit ne réalise pas qu'il compte" (Leibniz)

De nombreux et brillants hommes qui ont marqué leur domaine ont souvent reconnu des lettres de noblesse aux Mathématiques.

Que ce soit dans sa réforme du Lycée, dans celle de la Fonction Publique ou des retraites, notre gouvernement a cette faculté d'oublier les valeurs qui ont construit la France. Est-ce étonnant de la part d'un pouvoir pour qui la valeur de l'argent a davantage de saveur que le potentiel humain ?

Une seule obsession, un seul objectif : se servir du prétexte de la réduction des dépenses publiques pour mener une politique ultra libérale qui permettra à une partie infime de la population d'augmenter son capital déjà bien conséquent !

Concernant le futur lycée, qui, ni vu ni connu, programmera aisément la suppression de 6000 postes, le tri social sera facilité par la suppression des Mathématiques du tronc commun.

Quelle souffrance pour de multiples élèves qui devront travailler des Mathématiques d'un niveau complexe pour juste espérer ne pas être éliminé "d'office" de nombreuses formations post-bac.

Quelle injustice pour d'autres qui se rendront compte trop tard que la sélection a déjà été réalisée dès la fin de seconde (à un âge où l'on commence seulement à entrevoir son avenir).

Heureusement que les enseignants de notre chère patrie sont de gentils fonctionnaires (qui servent avec diligence !) qui n'ont nullement besoin de promotions pseudo méritantes pour effectuer avec cœur, passion et conviction leur métier.

Notre professionnalisme permettra sans doute de limiter "la casse" programmée (souhaitée ?) de notre jeunesse par cette réforme !

Que dire ? Merci M. le Ministre pour votre confiance...

*Emmanuel Rousseau,
Co-secrétaire académique*



Mutations INTRA Académique

Saisie des vœux du vendredi 22 mars au vendredi 5 avril à l'adresse suivante : <http://www.ac-amiens.fr> (« *espace pro / les ressources humaines / votre carrière / Mutation* »).

« Saisie des vœux
INTRA Académique
du vendredi 22 mars
au vendredi 5 avril »

Si vous envisagez de muter ou si vous devez faire vos vœux pour une première mutation, n'hésitez pas à venir nous rencontrer lors des **réunions MUTATIONS** que nous tiendrons ou à **prendre un RDV**.

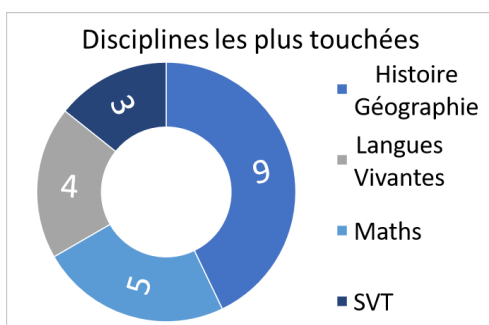
Nous vous expliquerons les stratégies les mieux adaptées à votre situation, à vos souhaits.

Le SNES académique publie une documentation spécifique pour le mouvement INTRA, vous pouvez la trouver sur notre site : <https://amiens.snes.edu/Mutation-INTRA-2019.html>

Pensez également à nous envoyer votre fiche de suivi syndicale accompagnée d'une copie de votre demande et des copies de vos pièces justificatives afin que nous soyons en mesure d'assurer un suivi personnalisé de votre demande de mutation, à vous permettre certaines bonifications...

Aurélie STROBBE

Mesures de carte scolaire (MCS)



« 11 mesures de carte scolaire sont prononcées dans l'Aisne, 15 dans l'Oise et 13 dans la Somme »

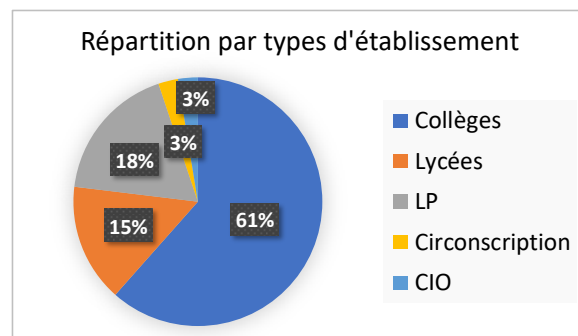
Au regard des DHG et des suppressions de postes qui en découlent des mesures de carte scolaire ont été prononcées.

Le groupe de travail analysant les postes soumis à la MCS s'est tenu le mercredi 20 mars 2019. Cette année, il y a 39 mesures tous corps confondus qui ont été prononcées. Les disciplines les plus touchées sont l'histoire géographie (9 MCS), les mathématiques (5 MCS) et les langues vivantes (5 MCS).

61 % des mesures (24 MCS) sont prononcées en collège.

Dans les départements, 11 MCS sont prononcées dans l'Aisne, 15 dans l'Oise et 13 dans la Somme.

Soyez vigilant : si vous êtes touché(e) par la suppression de votre poste, n'hésitez pas à nous contacter pour établir votre stratégie de mutation.



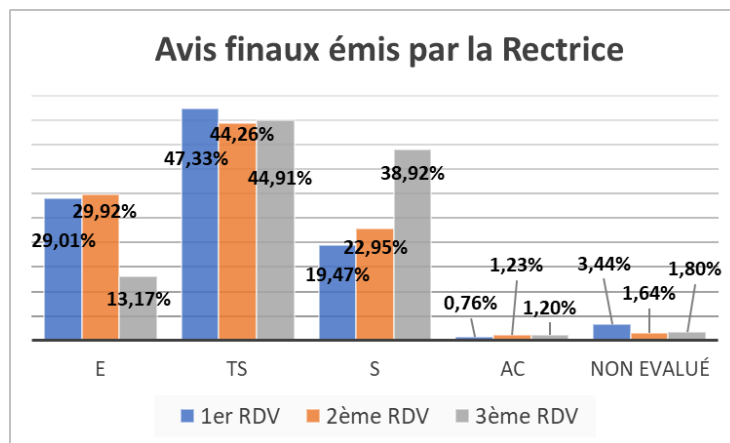
Aurélie STROBBE

Contestation des rendez-vous de Carrière - Certifiés

51 collègues ont contesté dans un premier temps leur évaluation (novembre) et 25 collègues sont allés au bout de la contestation et ont eu leur évaluation réétudiée durant cette Capa.

Quelques chiffres pour la campagne de RDV de carrière des certifiés en 2017-2018 :

Sur 1132 certifiés concernés, 1104 rdvc ont été réalisés, soit plus de 97 %.



Avant la CAPA :

Tous les items « excellent » = avis final « très satisfaisant »

Le SG rappelle que l'administration a suivi les consignes ministérielles de quotas par discipline, par échelon et suivant le sexe et qu'il serait difficile de s'en affranchir. Le SNES-FSU a demandé le vote contre ces quotas, le SG a refusé que l'administration vote. Les élus du personnel ont voté unanimement contre l'instauration inique de ces quotas.

L'équipe des commissaires paritaires du SNES-FSU n'a pas ménagé ses efforts : interventions précises et maîtrise des dossiers ont pesé. Le Snes est intervenu sur les 25 dossiers (4 interventions pour FO, 2 interventions pour le SNALC, 1 intervention pour l'UNSA) ce qui a abouti à la modification de 5 avis finaux. L'administration était particulièrement fermée et n'a pas voulu entendre les incohérences et l'arbitraire des avis donnés (par exemple, 11 items « excellent » = avis final « très satisfaisant ») pour

passer à l'avis global supérieur. Difficile pour nous de rester indifférent à ce qui nous est apparu comme particulièrement injuste, c'est pourquoi on s'est battu pour tous les collègues, syndiqués ou non. En choisissant le prétexte de respect des quotas, le rectorat a ignoré la véritable valeur professionnelle des collègues et les conséquences sur la motivation des collègues quand ces derniers se voient reconnaître un avis final satisfaisant ou très satisfaisant (sous prétexte de quotas dans leur discipline ou échelon) alors même que leur implication est exemplaire et les appréciations des chefs, inspecteurs sont élogieuses. Nul doute que ces résultats seront vus comme une injustice supplémentaire et mèneront à plus de découragement alors que la pratique quotidienne du métier est toujours plus éprouvante.

Sandrine Clément

« Postes Adaptés » Groupe de Travail du 12 mars 2019

Ce dispositif à entrée médicale dispose d'une cinquantaine de postes de durées différentes :

PACD (poste adapté de courte durée) et PALD (poste adapté de longue durée). La situation des collègues est examinée selon les cas, tous les ans ou bien tous les quatre ans pour les postes longs.

Le dispositif s'adresse aux collègues du second degré. Les postes de longue durée sont essentiellement des postes où les collègues travaillent pour le CNED (correction de copies, de plus en plus numérisées) Ce qui suppose que les disciplines des collègues correspondent aux besoins du CNED. Les postes sont adaptés en fonction des patholo-

gies ou des handicaps des personnels : il peut s'agir d'une activité à temps incomplet, en surnombre...

Il est nécessaire d'être en capacité de travailler et de développer un projet (par exemple, une reconversion...). Le collègue qui entre, perd son poste. C'est une équipe médico-sociale-RH qui déclare les candidats éligibles ou non. Une visite auprès de la médecine de prévention départementale est requise. Cette année sept collègues sont sortis, neuf sont entrés (sur 21 candidatures).

*Michèle Chevallier,
Secteur santé SNES-FSU académique*

Fermetures de CIO, réforme de l'Orientation, c'est NON !

Lors du CTA du 28/01, la Rectrice d'Amiens a annoncé sa décision de fermer 5 CIO dans l'académie. 4 d'entre eux seraient remplacés par des « points d'accueil » rattachés aux CIO les plus proches, desquels les PsyEN viendraient assurer le fonctionnement, et dont l'existence est suspendue au choix – ou non – par la collectivité communale d'en financer l'hébergement et l'entretien. Au passage, les postes de directeurs des CIO fermés sont redéployés et les "points d'accueil" allégés d'un poste d'administratif sur deux. Ce qui signifie maintenir un lieu pour accueillir les publics, certes, mais dans des conditions à dimension variable, au détriment des personnels et du service, et avec une visibilité altérée au risque que rapidement la collectivité locale ne voit plus l'utilité d'en financer le maintien. Quant au CIO de Tergnier, le rectorat prévoit tout simplement de le fermer.

Depuis cette annonce, les personnels multiplient les actions, organisées ou soutenues par les élues PsyEN du SNES-FSU : Assemblée générale rassemblant 60 personnes à Amiens le 26/02 (sur un effectif académique de 180 environ) ; lettre à la Rectrice l'enjoignant de revoir le projet et d'en différer l'exécution ; démarches engagées localement pour défendre leurs CIO auprès des élus, des enseignants, des familles, des médias.

Au CTA du lundi 18/03, la carte des CIO a été repoussée à l'unanimité au vote par les organisations syndicales. Le projet sera donc représenté au CTA pour adoption sans les votes le 26/03. Mais les lignes peuvent encore bouger, notamment à Tergnier où les collègues, soutenus par le SNES-FSU, ne renoncent pas à engager les collectivités à financer leur maintien sur le district.

Mardi 19/03, les PsyEN seront dans les cortèges et les actions locales ! **Jedi 21/03**, en rassemblement national et intersyndical à l'appel du SNES-FSU à Paris <https://www.snes.edu/CP-Reforme-de-l-orientation-renforcement-des-inegalites-sociales-privatisation.html> contre ces nouvelles attaques du service public d'orientation de l'Éducation nationale, cohérentes avec les réformes du lycée, de la voie professionnelle et de l'enseignement supérieur, qui confondent liberté et libéralisation de l'aide à l'orientation ! Ils exigeront du ministre :

- Qu'il maintienne tout le réseau des CIO.
- Qu'il respecte les droits des personnels de l'ONISEP
- Qu'il renonce à affecter les PsyEN EDO et directeurs de CIO en établissements scolaires.
- Qu'il réécrive un cadre national de référence et de convention type État/Régions conforme à la loi.

Catherine Bas

CPE

Nous, CPE, dénonçons, une fois de plus, les décisions inacceptables prises par ce gouvernement. Considérés comme simples variables d'ajustement budgétaire, les fonctionnaires sont pris pour cible au nom de la réduction de la « dette publique » quand dans le même temps l'exécutif supprime l'ISF et redonne aux plus riches 3,5 milliards d'euros chaque année. Sont programmés la suppression de 120 000 postes de fonctionnaires, la poursuite du gel de la valeur du point d'indice, l'augmentation de la CSG sans réelle compensation, le maintien d'un jour de carence en cas de congé maladie... La suite s'inscrit dans les quatre chantiers CAP 2022, lourds de menaces pour l'avenir des services publics.

« Un service public d'éducation renforcé dans ses moyens et ses ambitions, un service public d'éducation assurant à tous ses personnels des conditions de travail, de rémunération et une considération à la hauteur de leur engagement et de leur rôle, un service public d'éducation qui contribue à une politique globale et ambitieuse de réduction des inégalités... ». Tels sont les vœux que nous formulons. Espérons que nos propos ne seront jugés ni déloyaux ni sédi-

tieux par Monsieur le ministre qui, via l'article 1 de son projet de loi « École de la confiance », cherche, à tous les niveaux, à museler les personnels, à faire taire leurs critiques et leur opposition à des réformes régressives. Fonctionnaires citoyens et non sujets, la liberté d'expression est pour les agents une garantie démocratique qui protège les usagers des services publics et les finalités de l'intérêt général, nous n'y renoncerons pas.

La catégorie des CPE est particulièrement touchée par la politique salariale du gouvernement à l'endroit des fonctionnaires d'État. Le ministre affirme que les personnels de l'éducation nationale peuvent bénéficier d'heures supplémentaires défiscalisées afin d'améliorer leur pouvoir d'achat. Il semble ignorer que de nombreuses catégories, dont les CPE, sont exclues de ce dispositif qui n'est d'ailleurs pas une revendication syndicale. Pour les CPE, comme pour tous les personnels, seule l'augmentation du point d'indice permet de limiter la perte de pouvoir d'achat, abyssale depuis 2010, et le déclasserement social.

Laurence Sergeant

Chronique d'un établissement en lutte : le collège REP+ Rosa Parks à Amiens

Le lundi 21 janvier, nous apprenions avec stupeur que malgré les coupes claires opérées l'an passé et 14 élèves supplémentaires, nous devrions rendre 49 Heures Postes. Loin des indications portées sur le tableau départemental, notre H/E réel est à 1,44. Des élèves affectés au titre de l'UPE2A ne sont pas comptabilisés. Notre dotation spécifique REP+ a fondu de 60% en 2 ans. La participation à la grève du 24 janvier est massive. Première intervention publique devant le Rectorat sur le thème de l'Education Prioritaire en danger : les 4 REP+ amiénois rendent officiellement à eux-seuls 93.5 heures soit près du tiers des 299 heures que les 50 collèges du département doivent rendre.

Première rencontre avec Monsieur l'Inspecteur d'Académie le 25 janvier. Nous lui exposons la situation. Il envisage d'instruire le rétablissement de la quatrième division de SEGPA ce qu'il confirmera lors du CTSD du 29. Le 28 janvier nous rencontrons Mme Pompili, député de secteur qui promet de prendre langue avec Monsieur l'Inspecteur d'Académie et le cabinet du Ministre. Ses démarches n'ont pas permis de faire bouger les lignes.

Le 31 janvier, nous occupons nuitamment notre établissement. Très fort investissement des collègues. Très largement médiatisés, nous recevons le soutien du SNES et de la FSU, du député François Ruffin et de nombreux collègues venus d'autres établissements touchés par les suppressions de postes.

Le 01 Février, nous inaugurons une impasse des sacrifiés en périphérie immédiate du collège. Le lundi 4 février, la grève locale est suivie par 100% des collègues. Mme Esteban, conseillère départementale nous apporte les signatures de soutien de 35 élus locaux. Nous manifestons sur le quartier avec les parents d'élèves, soutenus par la FCPE. Nous recueillons plus de 500 signatures de soutien en quelques minutes ! Le cortège est à nouveau suivi par France 3 Picardie. Nous alimentons en permanence le compte Collège Rosa Parks enlutte. Malgré cela, nous nous heurtons à une fin de non-recevoir lors de notre audience au Rectorat le 5 février.

Abasourdis mais debout, nous rencontrons M. Manable, sénateur, le 8 février. Le soir même, parce qu'elles ne se justifient pas et parce qu'elles entraîneront la disparition de nombreux projets et dispositifs pédagogiques, nous rejetons en CA, le projet de structures et les conséquences engendrées par la baisse de dotation sur les personnels (-18 h en Anglais ; -11 en mathématiques ; -9 en Lettres ; -6.5 en HG et -5 en Allemand.)

Les vacances ne nous désarment pas. Nous apportons le 26 février à Monsieur l'Inspecteur d'Académie au cours d'une 3^e audience plus de 1000 signatures de soutien des habitants du quartier Etouvie, les lettres et les signatures

de soutien de nombreux élus, de structures culturelles, d'écrivains, d'artistes. Nous participons à l'AG des établissements en lutte du 27 février. Nous votons à nouveaux contre les propositions présentées en CA le 28 février. Les représentants des parents d'élèves, soutenus par la FCPE, appellent à un collège mort le 4 mars. 3 élèves seulement se présenteront finalement au

collège. Nous participons à l'audience académique réunissant élus, représentants des parents d'élèves et des personnels.

Le 6 mars, nous apprenions que le RASED de notre réseau allait être décimé. Nous apportons aussitôt notre soutien aux écoles du réseau. Avec la ferme intention de nous faire entendre lors du CDEN du 11 mars, de participer à l'AG du 13 mars, d'y être force de propositions, nous poursuivrons la lutte collective. Au Résignez-vous qui nous est régulièrement opposé, nous préférons l'Indignez-vous de Stéphane Hessel. Nous n'acceptons pas que les conditions d'étude des élèves les plus fragiles du département se détériorent. Nous n'accepterons pas que le service public d'éducation se délite dans les quartiers où il constitue bien souvent le seul espoir d'émancipation sociale.

Stéphane Brendlé,
SI du collège Rosa Parks



Les collègues en lutte, le 4 février.

Dans l'Oise, au 18 mars

La mobilisation des collègues, et aussi des parents d'élèves, est en marche, depuis que les DHG catastrophiques sont tombées (au collège, 300 élèves de plus, 600 heures-postes de moins), et à mesure que les effets délétères des lois Blanquer commencent à être mieux perçus, malgré les manœuvres de dissimulation et de diversion.

Dans de nombreux EPLE, des CA ont voté contre les DHG et ont fait remonter des motions. Les audiences auprès du DASEN se multiplient, et les réponses qui y sont entendues, sans doute dictées

par le ministre, ne peuvent pas apaiser les fatigues, les inquiétudes et les colères. Des collègues ont fait massivement grève le 5 février et ont aussi manifesté dès la rentrée des congés de février. Le Primaire se prépare aussi à une action très suivie le 19 mars (se voyant menacé par des « regroupements » calamiteux avec des collèges, dépourvus de moyens communaux pour financer les écoles privées, voué à des remplacements par de contractuels sans formation...).

Olivier Tomaszczyk

STAGE DE FORMATION SYNDICALE

« Résister au néo-management »

Les techniques du néo-management ont tendance à se généraliser parmi les personnels de direction des établissements scolaires. Ces pratiques, autoritaires et abusives, génèrent stress et souffrance chez nos collègues.

Comment défendre les personnels face à ces pratiques autoritaires ? Quelles initiatives syndicales peut-on prendre ? À quels niveaux et comment ?

Pour répondre à ces questions, la section académique du SNES FSU organise un stage « Résister au néo-management », avec la participation de Grégory Frackowiak, responsable national du secteur Politique Scolaire.

Ce stage se déroulera le Jeudi 2 mai 2019 de 9h30 à 16h30 au SNES à Amiens : 25 rue Riolan.

Inscrivez-vous en ligne sur <http://www.amiens.snes.edu/Inscription.html> et déposez votre demande d'autorisation d'absence avant le 2 avril 2019.



Suite aux résultats des mutations intra-académique

Une réunion pour les futurs TZR est d'ores et déjà positionnée pour le mercredi 19 juin 2019 de 14h à 17h.

Préférences, AFA, remplacement de courte durée, frais de déplacement...

Nous aborderons les principales questions que se pose un TZR.